CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

BRIGNAIS – 15 JUILLET 2021

Communauté de Communes de la Vallée du Garon
CCVG
Brignais • Chaponnay • Millery • Montagny • Vourles

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CCVG

ENTRE

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Représentée par Mme Françoise GAUQUELIN, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 6/07/2020,
Ci-après désigné par La Présidente

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur MAILHOS, Préfet du Rhône
Ci-après désigné par « l'État » ;
Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par le Préfet

EN PRESENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCVG autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre du CTE XXX, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Sur plus de 50 km², le territoire de la vallée du Garon s'étend sur cinq communes (Brignais, Chaponost, Millery, Montagny et Vourles) et recouvre un bassin de vie de plus de 30 000 habitants (31 267 habitants – population légale au 1er janvier 2018).

Ce territoire présente des traits socio-économiques et démographiques qui caractérisent les espaces périurbains. Il apparaît comme un espace de contact, un lieu d'interface, de transition et d'équilibre entre le rural à l'Ouest (Monts du Lyonnais) et l'urbain à l'Est (Métropole de Lyon).

La CCVG bénéficie d'une activité économique très dynamique avec la présence de plus de 3 000 entreprises tous secteurs confondus.

Elle profite d'un patrimoine naturel préservé, comprenant une zone faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection du biotope, et des Espaces Naturels Sensibles (les Landes de Montagny et la Vallée en Barret).

Le territoire est riche d'un patrimoine culturel varié, allant de la plus longue section d'aqueduc visible en France (vestiges de l'Aqueduc romain du Gier à Chaponost) aux maisons des champs, dont certaines abritent des peintures remarquables (Maison Forte à Vourles).

Situé aux portes de la métropole lyonnaise, à 15 min du centre-ville de Lyon, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon bénéficie d'une situation géographique et d'une accessibilité privilégiée.

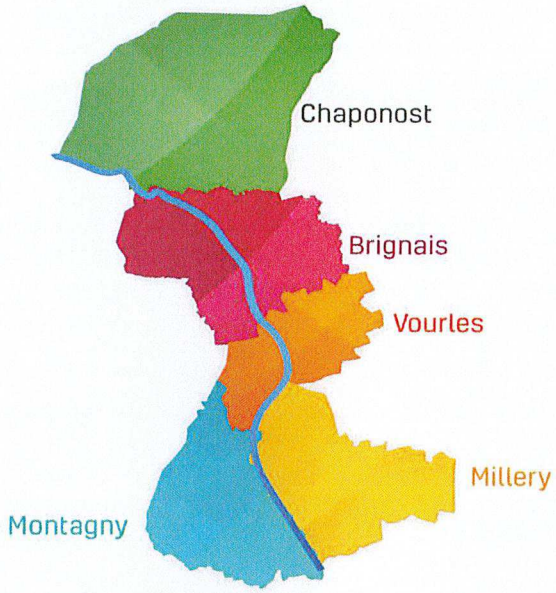

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la CCVG et Stratégie (Aménagement, mobilité et cohésion, transition, préservation)

cf fiche annexe dédiée

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-

économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

En démarrant le nouveau mandat 2020-2026, l'exécutif de la CCVG a décidé de faire un état des lieux des forces et faiblesses du territoire afin d'orienter son mandat autour de thématiques fortes. La CCVG a été accompagnée par l'agence d'urbanisme pour mener ce travail ; quatre grandes orientations ont été fixées :

Orientation 1 : Répondre aux besoins en logement de tous et préserver la qualité du cadre de vie

ENJEUX ET PROJETS POUR LE TERRITOIRE	ACTIONS PHARES
• Répondre aux besoins de tous les ménages pour leur permettre d'accomplir leur parcours résidentiel sur le territoire	• Tirer le bilan du 2ème PLH qui s'achève en 2021 • Elaborer le PLH 3 et identifier les outils de mise en oeuvre
• Encourager la rénovation énergétique des logements	• Mettre en place une plateforme territoriale OU Elargir le service aux habitants de guichet de proximité Habitat
• Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages dans les quartiers existants ou nouveaux	• La CCVG anime une instance de dialogue avec les opérateurs publics et privés • Elaboration d'une trame verte et bleue de proximité et à l'échelle de la CCVG, pour maintenir un paysage de campagne mais aussi développer une climatisation naturelle des espaces urbanisés et des axes de cheminement modes doux
• Améliorer l'offre de services aux habitants et mutualiser les forces des collectivités pour optimiser la capacité d'action	• Réaliser l'analyse des besoins sociaux en action sociale intercommunale • Elargir le service aux habitants de guichet de proximité Habitat

Orientation 2 : Prendre en compte les capacités du territoire pour fixer l'ambition du développement territorial

TRANSITION ENERGETIQUE	TRANSITION AGRICOLE ET ESPACES NATURELS ET RESSOURCES
• Développer et encourager les mobilités actives	• Garantir l'intégrité des paysages agricoles, naturels et aquatiques comme un écosystème patrimonial qui façonne l'identité du territoire
• Encourager la rénovation énergétique des logements	
• Valoriser les potentiels en photovoltaïque	
• Développer la résilience de l'agriculture	
• Améliorer la gestion de l'eau	

Orientation 3 : Développer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements internes

Priorités n°1 : Améliorer le confort et la sécurité des espaces publics
Soutenir le développement du Réseau express métropolitain (REM)
Développer la desserte de TC urbains au sein du territoire (entre les communes)

Priorités n°2 : Développer le maillage du territoire pour les modes actifs
Sensibiliser sur les enjeux de santé publique et d'amélioration de la qualité de l'air
Renforcer les connexions TC avec la métropole de Lyon et le rabattement vers les pôles d'échanges voisins vers tram-train et M° Hôpitaux Sud

Priorités n°3 : Réduire l'impact du trafic routier sur le territoire, notamment en transit
Sécuriser l'état des ouvrages d'art
Pour les ZAE, développer les PDIE

Orientation 4 : Renforcer le développement économique dans une dynamique de préservation environnementale

Priorités n°1 : Pérenniser la dynamique d'emploi en privilégiant l'économie durable et vertueuse
Préserver nos ressources environnementales

Priorités n°2 : Favoriser l'entreprenariat et la création d'entreprise
Impulser et maintenir des dynamiques de filières
Aider à l'implantation d'entreprises
Offrir une meilleure offre de services (transport….)

Priorités n°3 : Faciliter la (re)commercialisation des sites et des locaux
Mettre en place une stratégie de renouvellement du foncier et de l'immobilier économique

Priorités n°4 : Travailler la préservation des ressources en eau notamment avec les syndicats du territoire

Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;*
- *Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux (Contrat ambition Région) et/ou départementaux (Pacte Rhône) est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- ***Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet***

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation (cf annexe)

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe…), la Banque des territoires…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme…) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCVG assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être

assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique

d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

5.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires ccvg, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire ccvg. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

DGS, responsable des services des communes et EPCI concernés, Etat, ADEME, CDC

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à BRIGNAIS le 15 Juillet 2021

Pascal MAILHOS

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

Françoise GAUQUELIN

Présidente de la Communauté de communes de la vallée du Garon

Christophe GUILLOTEAU

Président du Conseil départemental du Rhône

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANS

Description du projet	Montant HT	Calendrier
EQUILIBRE : Aménagement, foncier, logement, habitat		
Etude diagnostic préservation Aqueduc	5 075,00 €	2021
Aménagement aire de camping car	130 000,00 €	2022-2023
Aménagement d'une aire de loisirs	250 000,00 €	2022-2023
Aménagement de la placette du couvent	167 000,00 €	2021
Aménagement terrains sportifs	1 122 500,00 €	2021-2023
Réalisation d'un terrain multisports (type City stade)	45 000,00 €	2021-2022
Aménagement d'une zone de loisirs et sportive avec création de parkings	500 000,00 €	2022
COHESION : Services à la population, mobilité, solidarités		
Création de magasin de producteurs	550 000,00 €	2021/2022
Extension de la maison médicale	300000	2023
Médiathèque : Extension des horaires	40000	2022
Médiathèque : Achat de livres	10 000,00 €	2022
Réalisation de voies douces	300000	2021 à 2026
Construction d'un office du tourisme	600 000 €	2021 - étude et PC 2022 - contruction
Poste de gonflage ALTAO® Pump	1 292 €	2021

Installation de box vélos/abris renforcés multi site (secteur école, place du bouton…)	18 417 €	2021
TRANSITION : transition énergétique, transition au service du d		
Etanchéité toit de la salle de sports (trait d'union)	40 000 €	2021
Réhabilitation chaufferie bois Ecole des Landes	30 000 €	2021
Réhabilitation thermique du groupe scolaire	1 362 150,00 €	2021-2022
Toiture Salle des Fêtes	33 794,90 €	2021
Réhabilitation thermique de la salle des sports	1 083 333,00 €	2024
Rénovation Hôtel de Ville	13 000,00 €	2021
Réqualification et extension du groupe scolaire Jean Moulin	4440000	2022-2023
Rénovation Bri'Sports	13 000,00 €	2021
Construction d'une nouvelle MJC	3 497 000,00 €	2021 - concours en cours
Construction d'un nouveau restaurant scolaire	1 750 000,00 €	2021-2022
construction d'un outil agricole type pépinière	1 000 000,00	2021 - foncier / 2022 - étude / 2023 - construction
Etude programmation préalable à travaux de réhabilitation et rénovation énergétique	30 000,00	2021

Rénovation / réhabilitation mairie		2021-2022
Rénovation / réhabilitation salle des fêtes		2023-2024
Rénovation / réhabilitation MEJC		DANS LE MANDAT
Bibliothèque : remplacement de la verrière	15 000,00	2021
Salle polyvalente - réfection du DOJO	35 000,00	2021
Etude et travaux St Sépulcre	16 000,00	2021
Aménagement et reprise marches de l'église	45 000,00	2021
ADAp	50 000,00 €	2021
Anneau historique : frais d'études	50 000,00 €	2021-2022
Espaces publics anneau historique	252 482,00 €	2022-2024
Anneau historique : salle intergénérationnelle et espaces associatifs maison St Jean	586 224,00 €	2022-2024
Anneau historique : parkings paysagers	203 346,00 €	2023-2025
Eclairage du terrain synthétique + création d'un éclairage sportif de niveau E5 pour terrain en gazon naturel	124 881,97 €	2021
PRESERVATION : environenment, déchets, cycle de l'eau, milieux naturels, re		
Etang du Boulard	570 000,00 €	2021/2022
Création d'un jardin de pluie au cimetière	40 000,00 €	2021-2022
Déconnexion eaux usées et eaux pluviales sur les équipements communaux	50 000,00 €	2021-2022

Végétalisation de la place d'Hirschberg	190 000,00 €	2021-2022
Création de réseaux séparatifs eaux pluviales	123 600,00 €	2021-2022
TOTAL	**15 076 095,20 €**	

Sollicitation aide 30 %	**4 522 828,56 €**

SITION ECOLOGIQUE

CRTE - CCVG

Observations	Commune
Étude et diagnostic d'une partie de l'aqueduc situé entre Soucieu et Brignais en vue d'établir un programme de travaux de restauration	Brignais
Aménager une aire de camping car proche du centre ville, afin de répondre à une offre inexistante sur le territoire, dans un but à la fois touristique et économique	Montagny
Aménagement d'un terrain en aire de loisirs intégrant un parcours sportif, un terrain de football, aires de jeux, une aire perméable pour accueillir la vogue en été, etc	Montagny
aménagement de surface d'un espace public correspondant actuellement à un terrain vague	Brignais
Remplacement des éclairages des courts de tennis : 45 000 € Contrôle d'accès terrains de tennis : 2 500 € Remplacement des éclairages des courts de pétanque ASB : 25 000 € Aménagement d'un terrain de football synthétique : 500 000 € Aménagement d'un préau sportif extérieur au Gymnase P. Minssieux : 550 000 €	Brignais
Aménagement d'une zone de loisirs jeux	Millery
Etude de projet en cours : Aménagement d'une zone de loisirs et sportive avec création de parkings perméables avec une noue drainante	Vourles
La commune va faire l'acquisition, par préemption, d'un ancien local commercial situé dans le centre de la commune. Ce bâtiment, dont il faudra prévoir la réhabilitation et l'aménagement, aura vocation à accueillir des producteurs locaux pour vente directe aux consommateurs	Chaponost
Extension du bâtiment de la maison médicale, afin d'accueillir des professionnels supplémentaires	Montagny
Médiathèque : Extension des horaires	Brignais
Achat de livres auprès de libraires : - livres à réalité augmentée - livres pour enfants mal/non-voyants - livres pour enfants DYS - kamishibai - documents en langue étrangère	Brignais
Volonté de réaliser des voies douces sur le territoire de la CCVG 30 % d'aide	CCVG
création d'une porte d'entrée touristique sur le territoire au niveau des acqueducs de chaponost. Le batiment accueillera le public dans un lieu moderne, adapté, respectueux de l'environnement. 30 % d'aide	CCVG
Pompe "publique" à vélo à positionner vers le DAB de l'avenue du Sentier	Millery

Installation multi sites de 3 stationnements vélos boxés sécurisés (2 emplacements Place du bouton, grand abris vélo 20 emplacements école Mill fleurs, 1 abri vélo sécurisé en centre ville)	Millery
développement, attractivité durable, alimentation, agriculture, adaptation au changement	
Réfection du toit par l'installation d'une bicouche pour renforcer l'étanchéité	Montagny
Rénovation de la chaufferie bois non utilisée depuis 4 ans, du fait de défaut technique	Montagny
Amélioration thermique pote principalement sur les façades et la toiture : Façade : 600 580 € Toiture : 102 150 € Soit 51,60 % du projet Avec une amélioration au niveau de la chaufferie Sont prévus également des travaux d'amélioration phonique	Vourles
Travaux dans la continuité de la réhabilitation de la salle des Fêtes Remplacement des tuiles, l'isolation étant réalisée sur le marché initial (néanmoins, possibilité d'installation de panneaux photovoltaiques dont l'estimation n'est pas comprise dans le montant inscrit)	Vourles
Etudes de projets lancées : Estimation 1 000€*1300 m², soit 1 300 000 € TTC Travaux de rénovation énergétique dans le cadre du décret tertiaire	Vourles
Maîtrise d'œuvre pour remplacement d'une façade vitrée (salle du Conseil/RDC/et couloir)	Brignais
Rénovation thermique et extension d'un bâtiment scolaire existant, requalification de l'ensemble des espaces extérieurs comprenant la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour (lutte contre les ilôts de chaleur et infiltration des eaux pluviales)	Brignais
Remplacement des volets par des châssis vitrés ouvrants (côté nord et sud)	Brignais
Le programme du concours prévoit que la construction doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale du bâtiment exemplaire, et répondre au référenciel énergie carbone : la performance énergétique du bâtiment sera de niveau E3C1, l'éclairage devra être naturel dans les espaces. Honoraires compris, et hors foncier (545 000 euros)	Chaponost
La commune a lancé une mission de programmation en vue de la construction d'un nouveau restaurant scolaire. Comme pour la MJC, il sera demandé au concepteur, à l'étape du concours, de concevoir un bâtiment aux performances environnementales exemplaires.	Chaponost
création d'un outil agricole de production locale visant à soutenir l'agriculture de proximité. Le bâtiment accueillera des exploitants qui pourront tester leurs activités et mutualiser moyens et compétence	CCVG
Etude multi sites aménagement locaux mairie+poste/MEJC/ADMR/salle des fêtes (+parking) (dont relevés géomètre)	Millery

Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation. Rénovation énergétique, redistribution des locaux et extension dans l'enveloppe existante Etude en cours, travaux à chiffrer	Millery
Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation multi sites Etude en cours, travaux à chiffrer	Millery
Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation multi sites Etude en cours, travaux à chiffrer	Millery
Reprise isolation, reprise infiltration d'eau, dispositifs de sécurité évacuation fumées	Millery
Réfection complète (remise en état peintures murs, changement dalles plafond, réparation porte fenêtres…), avec le changement du tapis de protection, reprise hall+escalier+vestiaires	Millery
Monument historique du XIV eme siècle. Première phase de rénovation de la statue déjà réalisée en 2019, nécessité de reprendre la petite chapelle pour isoler / protéger et mettre en valeur le monument	millery
Réhabilitation et mise en sécurité des marches de l'église	Millery
Interventions diverses sur patrimoine communal pour la mise en conformité accessibilité	Millery
Rémunération MOE, études techniques, sondages	Millery
Opération qui s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain d'ensemble : aménagement d'une allée plantée, esplanade devant la future salle Saint Jean, square et mise en valeur petit patrimoine hydrolique (puits, boutasse…). Labellisation EcoQuartier en cours	Millery
Réhabilitation patrimoniale d'une maison du XV dans le cadre du programme de renouvellement urbain anneau historique. Réhabilitation du rez de chaussée en salle d'activités avec animations intergénérationnelles (80 m²) et des espaces assocciatifs partagée (80 m²) et diverses annexes.	Millery
Parkings face à la mairie et mestre	Millery
Eclairage terrain synthétique : Il s'agit de remplacer les anciens projecteurs d'éclairage sportifs par des projecteurs STOPLED Terrain gazon naturel : Création d'un éclairage inexistant à ce jour	Vourles
ssources	
L'étang du Boulard se trouve au centre d'enjeux multiples en termes de qualité de l'eau restituée à la rivière, de circulation piscicole et de risques de surverse. Il fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion quant à son devenir, associant les habitants à travers une concertation qui s'échelonnera jusqu'au printemps (ex; création d'un chenal de cours d'eau dimensionné pour limiter le risque inondation, l'aménagement d'un parc paysager autour du nouveau cours d'eau, la création de mares/zones humides...)	Chaponost
Ce jardin de pluie doit remplir 2 fonctions : une fonction paysagère, et celle de gestion qualitative des eaux de ruissellement (principe bio-rétention). La mise en place d'un jardin de pluie permet également d'assurer une gestion quantitative des eaux pluviales, puisqu'il permet le stockage, l'évapotranspiratio, l'infiltration des eaux de ruissellement et éventuellement l'évacuation à débit régulé	Chaponost
Il s'agit de réaliser des travaux de dissociation des réseaux dans l'objectif de protéger la ressource en eau	Chaponost

Désimperméabilisation des surfaces minérales, végétalisation avec micro forêt pour lutter contre les ilôts de chaleur, gestion des eaux pluviales (infiltration / récupération)	Brignais
Création d'ouvrages de séparation des eaux pluviales et d'infiltration dans le terrain naturel. secteur "champ du Mont" et secteur de la côte	Brignais

Sollicitation Etat	
1 522,50 €	
39 000,00 €	
75 000,00 €	
50 100,00 €	
336 750,00 €	
13 500,00 €	
150 000,00 €	
165 000,00 €	
90 000,00 €	
28000	Prise en charge à 70%
5 000,00 €	(à préciser avec les critères d'éligibilité du CNL)
90 000,00 €	coût par an
180 000,00 €	
387,50 €	

t climatique
12 000,00 €
9 000,00 €
408 645,00 €
10 138,47 €
324 999,90 €
3 900,00 €
1332000
3 900,00 €
1 049 100,00 €
525 000,00 €
300 000,00 €
9 000,00 €

4 500,00 €
10 500,00 €
4 800,00 €
13 500,00 €
15 000,00 €
15 000,00 €
75 744,60 €
175 867,20 €
61 003,80 €
37 464,59 €
171 000,00 €
12000
15 000,00 €

57000
37080

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique MOBILITE ET COHESION

CRTE CCVG

Orientation stratégique n 3	**MOBILITE ET TRANSITION**
Maître d'ouvrages	CCVG 5 communes de la CCVG
Description de l'orientation	La CCVG s'est engagée dans l'élaboration d'un **PCAET à l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais :** 4 EPCI (CCVL, COPAMO, CCPA et CCVG). Ce PCAET est porté par le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais. 3 axes principaux ont été retenus qui seront mis en œuvre par la CCVG et ses communes : **- Développer les mobilités actives** **- Aider à la rénovation énergétique des bâtiments** **-Contribuer au développement des énergies renouvelables.** Par ailleurs, le PCAET comporte des actions relatives à la **réduction des déchets et à leur valorisation** que la CCVG compte mettre en œuvre. De plus, la CCVG entend accompagner **l'adaptation de l'agriculture au changement climatique**. Enfin, la CCVG participe à l'élaboration d'un **plan alimentaire territorial à l'échelle du SOL**, en lien avec le PAT de la Métropole de Lyon ainsi qu'avec le PAT du Département.
Partenaires	SOL EPCI membres du SOL Communes de la CCVG ALTE69 ADEME Etat
Objectifs	

Développer les mobilités actives	Création d'un réseau de voies douces reliant l'ensemble des communes de la CCVG Augmentation de la part vélo dans les déplacements
Développer la pratique du covoiturage	Augmenter la part de covoiturage dans les déplacements
Aider à la rénovation énergétique des bâtiments	Réduction des consommations énergétiques (éclairage et chauffage) des bâtiments
Contribuer au développement des énergies renouvelables	Développement des installations photovoltaïques
Réduction et valorisation des déchets	Réduire fortement et durablement la part des déchets produits sur le territoire de la CCVG
Adaptation de l'agriculture au changement climatique	Préservation des ressources naturelles
Plan Alimentaire Territorial	Contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire
Indicateurs de résultats	
Développer les mobilités actives	Km de voies douces réalisées
Développer les infrastructures de covoiturage	Nombre de places de covoiturage réalisées
Aider à la rénovation énergétique des bâtiments	Réduction des consommations énergétiques (éclairage et chauffage) des bâtiments constatées
Contribuer au développement des énergies renouvelables	GWh produits
Réduction et valorisation des déchets	Tonnages déchets collectés Réemploi économie circulaire
Adaptation de l'agriculture au changement climatique	Consommation de la ressource en eau
Plan Alimentaire Territorial	Organisation du territoire contribuant à l'autonomie alimentaire.
Coût prévisionnel	
Financements identifiés	DSIL DETR Agence de l'eau

	Appel à projets Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets	**Maîtres d'ouvrage**
Création de magasins de producteurs La commune va faire l'acquisition, par préemption, d'un ancien local commercial situé dans le centre de la commune. Ce bâtiment, dont il faudra prévoir la réhabilitation et l'aménagement, aura vocation à accueillir des producteurs locaux pour vente directe aux consommateurs	Chaponost
Extension de la maison médicale Extension du bâtiment de la maison médicale, afin d'accueillir des professionnels supplémentaires	Montagny
Médiathèque : extension des horaires	Brignais
Médiathèque : achat de livres Achat de livres auprès de libraires : - livres à réalité augmentée - livres pour enfants mal/non-voyants - livres pour enfants DYS - kamishibai - documents en langue étrangère	Brignais
Réalisation de voies douces Volonté de réaliser des voies douces sur le territoire de la CCVG 30 % d'aide	CCVG
Construction d'un office de tourisme création d'une porte d'entrée touristique sur le territoire au niveau des acqueducs de chaponost. Le batiment accueillera le public dans un lieu moderne, adapté, respectueux de l'environnement. 30 % d'aide	CCVG

Poste de gonflage ALTAO PUMP Pompe "publique" à vélo à positionner vers le DAB de l'avenue du Sentier	Millery
Installation de box vélos/abris renforcés multi site (secteur école, place du Bouton...) Installation multi sites de 3 stationnements vélos boxés sécurisés (2 emplacements Place du bouton, grand abris vélo 20 emplacements école Mill fleurs, 1 abri vélo sécurisé en centre ville)	Millery

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique MOBILITE ET COHESION

CRTE CCVG

Orientation stratégique n 3	**MOBILITE ET TRANSITION**
Maître d'ouvrages	CCVG
Description de l'orientation	La CCVG s'est engagée dans l'élaboration d'un **PCAET à l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais :** 4 EPCI (CCVL, COPAMO, CCPA et CCVG). Ce PCAET est porté par le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais. 3 axes principaux ont été retenus qui seront mis en œuvre par la CCVG et ses communes : **- Développer les mobilités actives** **- Aider à la rénovation énergétique des bâtiments** **-Contribuer au développement des énergies renouvelables.** Par ailleurs, le PCAET comporte des actions relatives à la **réduction des déchets et à leur valorisation** que la CCVG compte mettre en œuvre. De plus, la CCVG entend accompagner **l'adaptation de l'agriculture au changement climatique**. Enfin, la CCVG participe à l'élaboration d'un **plan alimentaire territorial à l'échelle du SOL**, en lien avec le PAT de la Métropole de Lyon ainsi qu'avec le PAT du Département.
Partenaires	SOL EPCI membres du SOL Communes de la CCVG ALTE69 ADEME Etat
Objectifs	

Développer les mobilités actives Développer la pratique du covoiturage Offre de tourisme nouvelle	Création d'un réseau de voies douces reliant l'ensemble des communes de la CCVG Augmentation de la part vélo dans les déplacements Augmenter la part de covoiturage dans les déplacements Valoriser le territoire et sa connaissance
Indicateurs de résultats Développer les mobilités actives Développer les infrastructures de covoiturage Développement des liens touristiques avec les territoires voisins	 Km de voies douces réalisées Nombre de places de covoiturage réalisées Nombre de passages et de visites
Coût prévisionnel	600 000 € - office de tourisme 300 000 €/an - voies douces
Financements identifiés	DSIL DETR Agence de l'eau Appel à projets Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets	**Maîtres d'ouvrage**
Réalisation de voies douces Volonté de réaliser des voies douces sur le territoire de la CCVG 30 % d'aide	CCVG

Volonté de réaliser des voies douces sur le territoire de la CCVG 30 % d'aide	
Création d'un office de tourisme création d'une porte d'entrée touristique sur le territoire au niveau des acqueducs de chaponost. Le batiment accueillera le public dans un lieu moderne, adapté, respectueux de l'environnement. 30 % d'aide	CCVG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique TRANSITION ECOLOGIQUE

CRTE CCVG

Orientation stratégique n°2	TRANSITION ECOLOGIQUE
Maître d'ouvrage	CCvg
Description de l'orientation	La CCVG et ses 5 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer à la transition écologique et environnementale Création d'un outil agricole
Partenaires	ANAH Action Logement Communes de la CCVG EPORA SOLIHA Etat Agence d'urbanisme CAF Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi…) Chambres consulaires : CCI et CMA Région Département
Objectifs	Favoriser les énergies renouvelables Réhabilitation des bâtiments

Indicateurs de résultats	Nombre de bâtiments Nombre de réhabilitation
Coût prévisionnel	1 000 000€
Financements identifiés	DSIL DETR Appel à projets Europe /Région / Département CAF DRAC ANAH Action Logement Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets	**Maîtres d'ouvrage**

Construction d'un outil agricole type pépinière création d'un outil agricole de production locale visant à soutenir l'agriculture de proximité. Le bâtiment accueillera des exploitants qui pourront tester leurs activités et mutualiser moyens et compétence	**CCVG**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique TRANSITION ECOLOGIQUE

CRTE CCVG

Orientation stratégique n°2	TRANSITION ECOLOGIQUE
Maître d'ouvrage	CCVG 5 communes de la CCVG
Description de l'orientation	La CCVG et ses 5 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer à la transition écologique et environnementale Création d'un outil agricole
Partenaires	ANAH Action Logement Communes de la CCVG EPORA SOLIHA Etat Agence d'urbanisme CAF Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi…) Chambres consulaires : CCI et CMA Région Département
Objectifs	Favoriser les énergies renouvelables Réhabilitation des bâtiments

Indicateurs de résultats	Nombre de bâtiments Nombre de réhabilitation
Coût prévisionnel	1 000 000 €
Financements identifiés	DSIL DETR Appel à projets Europe /Région / Département CAF DRAC ANAH Action Logement Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets	**Maîtres d'ouvrage**
Construction d'un outil agricole type pépinière Création d'un outil agricole de production locale visant à soutenir l'agriculture de proximité. Le bâtiment accueillera des exploitants qui pourront tester leurs activités et mutualiser moyens et compétence	**CCVG**
Etanchéité toit de la Salle de Sports (trait d'union) Réfection du toit par l'installation d'une bicouche pour renforcer l'étanchéité	**Montagny**
Réhabilitation chaufferie bois – Ecole des Landes Rénovation de la chaufferie bois non utilisée depuis 4 ans, du fait de défaut technique	**Montagny**

Réhabilitation thermique du groupe scolaire Amélioration thermique pote principalement sur les façades et la toiture : Façade : 600 580 € Toiture : 102 150 € Soit 51,60 % du projet Avec une amélioration au niveau de la chaufferie Sont prévus également des travaux d'amélioration phonique	**Vourles**
Toiture Salle des Fêtes Travaux dans la continuité de la réhabilitation de la salle des Fêtes Remplacement des tuiles, l'isolation étant réalisée sur le marché initial (néanmoins, possibilité d'installation de panneaux photovoltaiques dont l'estimation n'est pas comprise dans le montant inscrit)	**Vourles**
Réhabilitation thermique salle des sports Etudes de projets lancées : Estimation 1 000€*1300 m², soit 1 300 000 € TTC Travaux de rénovation énergétique dans le cadre du décret tertiaire	**Vourles**
Rénovation Hôtel de Ville Maîtrise d'œuvre pour remplacement d'une façade vitrée (salle du Conseil/RDC/et couloir)	**Brignais**
Requalification et extension du groupe scolaire Jean Moulin Rénovation thermique et extension d'un bâtiment scolaire existant, requalification de l'ensemble des espaces extérieurs comprenant la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour (lutte contre les ilôts de chaleur et infiltration des eaux pluviales)	**Brignais**
Rénovation Bri'Sports Remplacement des volets par des châssis vitrés ouvrants (côté nord et sud)	**Brignais**
Construction d'une nouvelle MJC Le programme du concours prévoit que la construction doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale du	**Chaponost**

bâtiment exemplaire, et répondre au référenciel énergie carbone : la performance énergétique du bâtiment sera de niveau E3C1, l'éclairage devra être naturel dans les espaces. Honoraires compris, et hors foncier (545 000 euros)	
Construction d'un nouveau restaurant scolaire La commune a lancé une mission de programmation en vue de la construction d'un nouveau restaurant scolaire. Comme pour la MJC, il sera demandé au concepteur, à l'étape du concours, de concevoir un bâtiment aux performances environnementales exemplaires.	**Chaponost**
Construction d'un outil agricole type pépinière création d'un outil agricole de production locale visant à soutenir l'agriculture de proximité. Le bâtiment accueillera des exploitants qui pourront tester leurs activités et mutualiser moyens et compétence	**CCVG**
Etude programmation préalable à travaux de réhabilitation et rénovation énergétique Etude multi sites aménagement locaux mairie+poste/MEJC/ADMR/salle des fêtes (+parking) (dont relevés géomètre)	**Millery**
Rénovation / réhabilitation mairie Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation. Rénovation énergétique, redistribution des locaux et extension dans l'enveloppe existante Etude en cours, travaux à chiffrer	**Millery**
Rénovation/réhabilitation salle des Fêtes Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation multi sites Etude en cours, travaux à chiffrer	**Millery**
Rénovation / réhabilitation MEJC Engagement à l'issue des conclusions de l'étude de programmation multi sites Etude en cours, travaux à chiffrer	**Millery**
Bibliothèque : remplacement de la verrière Reprise isolation, reprise infiltration d'eau, dispositifs de sécurité évacuation fumées	**Millery**

Salle polyvalente : réfection du DOJO Réfection complète (remise en état peintures murs, changement dalles plafond, réparation porte fenêtres…), avec le changement du tapis de protection, reprise hall+escalier+vestiaires	**Millery**
Etude et travaux St Sépulcre Monument historique du XIV eme siècle. Première phase de rénovation de la statue déjà réalisée en 2019, nécessité de reprendre la petite chapelle pour isoler / protéger et mettre en valeur le monument	**Millery**
Aménagement et reprise marches de l'église Réhabilitation et mise en sécurité des marches de l'église	**Millery**
ADAP Interventions diverses sur patrimoine communal pour la mise en conformité accessibilité	**Millery**
Anneau historique Rémunération MOE, études techniques, sondages	**Millery**
Espaces publics anneau historique Opération qui s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain d'ensemble : aménagement d'une allée plantée, esplanade devant la future salle Saint Jean, square et mise en valeur petit patrimoine hydrolique (puits, boutasse…). Labellisation EcoQuartier en cours	**Millery**
Anneau historique : salle intergénérationnelle et espaces associatifs maison St Jean Réhabilitation patrimoniale d'une maison du XV dans le cadre du programme de renouvellement urbain anneau historique. Réhabilitation du rez de chaussée en salle d'activités avec animations intergénérationnelles (80 m²) et des espaces associatifs partagée (80 m²) et diverses annexes.	**Millery**
Anneau historique : parkings paysagers Parkings face à la mairie et mestre	**Millery**
Eclairage du terrain synthétique + création d'un éclairage sportif de niveau E5 pour terrain en gazon naturel Eclairage terrain synthétique :	**Vourles**

Il s'agit de remplacer les anciens projecteurs d'éclairage sportifs par des projecteurs STOPLED Terrain gazon naturel : Création d'un éclairage inexistant à ce jour	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique CADRE DE VIE-AMENAGEMENT

CRTE CCVG

Orientation stratégique n°1	CADRE DE VIE
Maître d'ouvrage	CCVG 5 communes de la CCVG
Description de l'orientation	La CCVG s'est engagée dans l'élaboration d'un programme de développement de services et de rénovation d'espaces publics.
Partenaires	Communes de la CCVG ALTE69 Etat CG69 RRA
Objectifs	● Répondre aux besoins de tous les ménages pour leur permettre d'accomplir leur parcours résidentiel sur le territoire ● Encourager la rénovation énergétique des logements ● Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages dans les quartiers existants ou nouveaux ● Améliorer l'offre de services aux habitants et mutualiser les forces des collectivités pour optimiser la capacité d'action
Indicateurs de résultats	Nombre de services nouveaux créés Nombre d'aménagements vertueux Nombre d'espaces récréatifs créés
Financements identifiés	DSIL DETR Agence de l'eau Appel à projets

	Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets	**Maîtres d'ouvrage**
Etude diagnostic préservation Aqueduc Étude et diagnostic d'une partie de l'aqueduc situé entre Soucieu et Brignais en vue d'établir un programme de travaux de restauration	Brignais
Aménagement aire de camping car Aménager une aire de camping car proche du centre ville, afin de répondre à une offre inexistante sur le territoire, dans un but à la fois touristique et économique	Montagny
Aménagement d'une aire de loisirs Aménagement d'un terrain en aire de loisirs intégrant un parcours sportif, un terrain de football, aires de jeux, une aire perméable pour accueillir la vogue en été, etc	Montagny
Aménagement de la placette du couvent aménagement de surface d'un espace public correspondant actuellement à un terrain vague	Brignais
Aménagements terrains sportifs Remplacement des éclairages des courts de tennis : 45 000 € Contrôle d'accès terrains de tennis : 2 500 € Remplacement des éclairages des courts de pétanque ASB : 25 000 € Aménagement d'un terrain de football synthétique : 500 000 € Aménagement d'un préau sportif extérieur au Gymnase P. Minssieux : 550 000 €	Brignais
Réalisation d'un terrain multisports (type City stade) Aménagement d'une zone de loisirs jeux	Millery
Aménagement d'une zone de loisirs et sportive avec création de parkings Etude de projet en cours : Aménagement d'une zone de loisirs et sportive	Vourles

avec création de parkings perméables avec une noue drainante	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche orientation stratégique Préservation de l'environnement et développement

CRTE CCVG

Orientation stratégique n°4	**Préservation et développement**
Maître d'ouvrage	CCVG communes de la CCVG
Description de l'orientation	La CCVG et ses 5 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer au développement raisonné du territoire : -
Partenaires	Communes de la CCVG Etat Chambre d'agriculture Région Département
Objectifs	Protection et gestion raisonnée de l'eau Développement des projets agricoles Développement des implantations économiques
Indicateurs de résultats	Consommation d'eau Nombre d'entreprises nouvelles
Coût prévisionnel	/
Financements identifiés	ETAT DEPT RRA
Calendrier	2021-2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches	**Maîtres d'ouvrage**

actions / projets	
Etang du Boulard L'étang du Boulard se trouve au centre d'enjeux multiples en termes de qualité de l'eau restituée à la rivière, de circulation piscicole et de risques de surverse. Il fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion quant à son devenir, associant les habitants à travers une concertation qui s'échelonnera jusqu'au printemps (ex; création d'un chenal de cours d'eau dimensionné pour limiter le risque inondation, l'aménagement d'un parc paysager autour du nouveau cours d'eau, la création de mares/zones humides...)	Chaponost
Création d'un jardin de pluie au cimetière Ce jardin de pluie doit remplir 2 fonctions : une fonction paysagère, et celle de gestion qualitative des eaux de ruissellement (principe bio-rétention). La mise en place d'un jardin de pluie permet également d'assurer une gestion quantitative des eaux pluviales, puisqu'il permet le stockage, l'évapotranspiratio, l'infiltration des eaux de ruissellement et éventuellement l'évacuation à débit régulé	Chaponost
Déconnexion eaux usées et eaux pluviales sur les équipements communaux Il s'agit de réaliser des travaux de dissociation des réseaux dans l'objectif de protéger la ressource en eau	Chaponost
Végétalisation de la place d'Hirschberg Désimperméabilisation des surfaces minérales, végétalisation avec micro forêt pour lutter contre les ilôts de chaleur, gestion des eaux pluviales (infiltration / récupération)	Brignais
Création de réseaux séparatifs eaux pluviales Création d'ouvrages de séparation des eaux pluviales et d'infiltration dans le terrain naturel. secteur "champ du Mont" et secteur de la côte	Brignais